

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 novembre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-4344

présenté par

M. Jean-Philippe Tanguy et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 35**ÉTAT B****Mission « Économie »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Développement des entreprises et régulations	0	0
Plan France Très haut débit	0	0
Statistiques et études économiques	0	0
Stratégies économiques	0	187 000 000
Financement des opérations patrimoniales en 2024 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »	0	0
TOTAUX	0	187 000 000
SOLDE	-187 000 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement d'appel

Aux termes de l'article L. 141-7 du code monétaire et financier, l'État doit rembourser à la Banque de France les coûts qu'elle engage dans l'exercice des missions d'intérêt général qui lui sont confiées.

La Banque de France, qui dispose des réserves obligatoires, exerce de fait un monopole, et rend des services inestimables aux banques. Ce n'est toutefois pas aux contribuables d'assurer ces charges.

Le présent amendement n'est pas une critique de la Banque de France, mais il apparaîtrait préférable que le secteur financier paie les externalités qui lui permettent de prospérer.

Le présent amendement propose de minorer, en AE et en CP, 187 000 000 € sur l'action 01 du programme n° 305.